

PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES / EXTRASCOLAIRES

2026-2027



SOMMAIRE

Statut et vocation de l'organisateur

Objectifs éducatifs

- Respect des besoins et du rythme de l'enfant
- Apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'accès à l'autonomie
- Sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable

Modalités de fonctionnement et les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

- Les Structures d'accueil
- Le Public
- Fonctionnement et horaires d'ouverture des accueils
 - ↳ Les structures périscolaires
 - ↳ Les accueils de loisirs
- Le budget
- Modalités tarifaires
- Partenaires
- Outils d'informations et de relations avec les familles
- Les équipes d'animation
- Modalités d'évaluation du Projet Pédagogique

Séjours de vacances

- Périodes et groupes d'enfants

Statut et vocation de l'organisateur

La Mairie de la Frette-sur-Seine est une entité administrative à part entière.

Elle est le siège de l'administration de la Commune et a pour vocation d'assurer un grand nombre de services à la population tels que l'état civil, la sécurité, l'aide sociale, l'entretien des voies communales et bien d'autres choses.

La Commune rassemble 4 570 habitants en 2023.

En ce qui concerne les enfants, la Commune propose divers services :

- une crèche associative parentale de 40 berceaux,
- 3 écoles,
- 3 accueils de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires,
- 3 accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE),
- 1 restaurant scolaire en préparation sur place et cuisinier professionnel,
- 1 cuisine satellite,
- une bibliothèque
- une base de loisirs avec de multiples associations sportives.

Objectifs éducatifs

① Respect des besoins et du rythme de l'enfant

Le fonctionnement doit tenir compte de la notion de **plaisir de l'enfant** ainsi que de la notion **d'épanouissement personnel**.

Les activités doivent répondre aux différents critères de développement de l'enfant en **suscitant sa curiosité**, en **tenant compte de ses envies** et en **favorisant la découverte**, ce qui suppose la mise en place d'activités variées et construites. Ceci dans le but de permettre à l'enfant de choisir son programme en fonction de ses goûts et de ses affinités. Les enfants sont acteurs de leur journée dans un cadre chaleureux et respectueux.

② Apprentissage de la vie en collectivité

Il est essentiel de **favoriser la vie en collectivité** en :

- favorisant l'expression et l'affirmation des choix de l'enfant.
- développant la capacité de l'enfant à comprendre les valeurs de son environnement (respect des autres, respect des locaux, respect des règles sociales, respect de la nature, etc...).

③ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant

Il faut permettre à chaque enfant d'accéder à **l'autonomie** afin que celui-ci :

- Soit capable d'effectuer des choix (action, activité, réflexion).
- Puisse s'assumer progressivement dans la vie quotidienne.
- Prenne des initiatives et des responsabilités dans son intérêt.

④ Sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable

Selon la définition de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, « le **développement durable** est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations du futur à répondre aux leurs » (G.H. Brundtland, rapport de l'ONU, *Notre avenir à tous*, 1987).

Les équipes veilleront à mettre en place des ateliers sur le développement durable et à sensibiliser les enfants aux éco-gestes (éteindre les lumières, éviter le gaspillage de l'eau,...).

Modalités de fonctionnement et les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

Le projet Educatif doit tenir compte :

- ✎ de la réalité sociale et culturelle de la vie des Frettois.
- ✎ de la Charte des Droits de l'Enfant.
- ✎ de la réglementation SDJES (Service Départemental jeunesse, engagement et sport) en vigueur.

① Les Structures d'accueil

Les accueils de loisirs sont des structures dont les équipements sont **adaptés à l'âge des enfants**, elles sont toutes habilitées par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Loin d'être un simple lieu de "garderie", les accueils de loisirs sont des **entités éducatives** à part entière qui se doivent de respecter les objectifs suivants :

- ☞ **assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.**
- ☞ **respecter le rythme biologique de l'enfant.**
- ☞ **respecter l'individu et son identité culturelle.**
- ☞ **mettre l'enfant sur la voie de l'autonomie progressive.**

Les accueils de loisirs fonctionnent, de 7h30 à 19h les jours d'ouverture.

Les structures de la commune se répartissent de la façon suivante :

- Trois accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE) à vocation d'assurer les temps pré et post scolaires,
 - Trois accueils de loisirs pour les mercredis :
 - *le « Mille Pattes » pour les enfants d'âge maternel du secteur Aristide Briand
 - *l'« Amstramgram » pour les enfants d'âge élémentaire du secteur Aristide Briand
 - *l'« Espace Junior » pour les enfants du secteur Calmette et Guérin
- Deux accueils de loisirs pour les vacances scolaires :
 - *le « Mille Pattes » pour les enfants d'âge maternel
 - *l'« Amstramgram » pour les enfants d'âge élémentaire
 - *l'Espace Junior peut selon les besoins être ouvert à certaines périodes.

② Le Public

- Accueil avant et après l'école (alae et étude surveillée) ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.
- Accueil périscolaire le mercredi destiné à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans (de la petite section de maternelle au CM2).
- Accueil extrascolaire pour les vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans (de la petite section de maternelle à la 6^{ème} incluse).
- Accueil des enfants en situation de handicap :
Chaque demande d'accueil fait l'objet d'une étude individualisée, en concertation avec la famille et les partenaires concernés, afin d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant et de mettre en place les aménagements nécessaires à son bien-être, à sa sécurité et à son épanouissement au sein de la structure.
L'équipe d'animation veille à favoriser l'inclusion de tous les enfants, dans le respect de leurs capacités, de leur rythme et de leurs besoins particuliers, tout en encourageant le vivre-ensemble et la sensibilisation à la différence.

③ Le Fonctionnement et horaires d'ouverture :

Les accueils de loisirs doivent répondre aux besoins de **prise en charge** des enfants les mercredis et les vacances scolaires ainsi que pendant la semaine (matin et soir) tout en préservant le côté **ludique, animé et rassurant** de ces moments de la vie quotidienne.

Chaque accueil sera géré par une équipe d'animation placée sous la responsabilité d'un-e directeur-trice.

Les structures périscolaires

Les ALAE (Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles) fonctionnent tous les matins de 7h30 à 8h30 et les soirs de 16h30 à 19h (excepté mercredi).

Les enfants y sont accueillis par une équipe d'animateurs diplômés et évoluent à leur rythme.

Le matin, les enfants sont accompagnés à l'école entre 8h20 et 8h30.

Les enfants de maternel et les CP sont récupérés à 16h30 dans les classes afin de prendre leur goûter et jouer en attendant leurs familles.

Le taux du personnel d'encadrement doit être conforme aux normes imposées par la Direction Départementale de la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, à savoir :

- **un animateur pour 14 enfants âgés de plus de 6 ans**
- **un animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans**

Les ALAE fonctionnent également les mercredis en période scolaire de 7h30 à 19h.

Les enfants peuvent être accueillis en journée complète, en matinée + repas ou en après-midi seulement.

Le taux du personnel d'encadrement doit être conforme aux normes imposées par la Direction Départementale de la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, à savoir :

- un animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans
- un animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans

Les structures extrascolaires :

Les accueils de loisirs « Amstramgram », « Mille Pattes » et « Espace Junior » fonctionnent tous les jours pendant les vacances scolaires selon un calendrier établi en début d'année scolaire.

L'« Amstramgram » accueille les enfants d'âge élémentaire tandis que le « Mille Pattes » est ouvert à l'accueil des enfants d'âge maternel.

Pour certaines périodes de vacances, ces structures peuvent être rassemblées en fonction des effectifs de fréquentation et l'Espace Junior peut aussi être utilisé.

Une équipe d'animateurs diplômés est chargée de proposer des **activités variées** tout en respectant les besoins, le rythme et les affinités de chaque enfant.

L'accueil s'organise de **7h30 à 9h30** le matin et de **16h30 à 19h** le soir.

L'accueil en demi-journée est possible (matin + repas avec départ entre 13h20 et 13h30).

Le nombre de personnel d'encadrement devra être conforme à la réglementation DSDJES, à savoir :

- un animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans
- un animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans

④ Le budget

Il est alloué pour la commune pour le service Enfance et Jeunesse. Il est voté au mois de mars pour l'année civile en cours.

Budget de fonctionnement :

Petit matériel – Fournitures – Petit matériel (matériel de sport, jeux, ...) – Sorties/intervention de prestataires – Transport – Produits pharmaceutiques – Abonnement pour des revues – Alimentation – Produits d'entretien.

Un budget d'investissement est également alloué afin d'acheter du mobilier neuf et du matériel spécifique.

⑤ Modalités tarifaires

La participation financière des familles est définie selon le quotient familial de la CAF.

⑥ Partenaires

Les accueils de loisirs sont tous habilités par la Direction des services départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport.

La Caf subventionne les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires dans le cadre des conventions ALSH périscolaires et ALSH extrascolaires.

Le Syndicat mixte de collecte et valorisation des déchets, AZUR, s'associe avec les accueils de loisirs pour les projets de développement durable (mise en place et suivi du compostage dans les restaurants scolaires, animations de prévention auprès des enfants, ...).

⑦ Outils d'informations et de relations avec les familles

Les familles sont informées des modalités d'inscriptions de leurs enfants par mail via le portail famille, sur le site internet de la ville, par l'application « Illiwap » et par voie d'affichage dans les accueils de loisirs. Ces modes de communication sont également utilisés pour l'information d'événements spéciaux.

Les équipes prennent également le temps d'échanger avec les familles chaque fois que cela le nécessite pour le bien-être des enfants, soit directement à l'accueil de loisirs ou par téléphone.

⑧ Les équipes d'animation

• Valeurs Educatives

Les relations avec les enfants sont basées sur une **confiance réelle et réciproque**, sur un droit à la **libre-expression** tant de leurs besoins et envies que de leurs problèmes ou difficultés ainsi que sur des notions **d'écoute et de communication**.

Tout cela implique *l'interdiction de toute forme d'agression ou brutalité* (fessées), **châtiments corporels** (sévices), ou **comportements irrespectueux** envers l'enfant (humiliation, mépris, dépréciation, critiques injustifiées et réflexions désobligeantes). **Toute relation doit se baser sur une relation de politesse et de respect de l'autre qu'il s'agisse de l'enfant envers l'adulte que de l'adulte envers l'enfant (tout peut se dire sans l'utilisation de la grossièreté).**

Le fonctionnement des accueils s'effectue sur un temps de loisirs, ce qui implique que les activités doivent s'inscrire dans une **atmosphère de détente et de plaisir** pour chaque enfant, mais également dans une **démarche éducative ludique** et/ou favorisant l'apprentissage.

• Techniques d'Animation

- **Faire Faire:** l'animateur demande un type de réalisation précis, il impose un modèle, il organise les exercices d'apprentissage.
- **Faire Avec:** les enfants et l'animateur réalisent ensemble. L'animateur est à la disposition technique des enfants pour réfléchir sur l'élaboration d'un objet, d'un jeu.
- **Laisser Faire:** l'animateur assure une présence active et laisse les enfants choisir leurs jeux, leurs activités, leurs matériaux et leur façon de faire. Cette attitude demande des adaptations fines pour les enfants d'âge maternel.
- **Favoriser:** l'adulte crée un milieu riche qui suscite des idées de réalisations d'activités chez l'enfant. Ces attitudes doivent tenir compte de l'âge et de la situation proposée.

• Travail et Suivi de l'Equipe d'Animation

La Préparation

L'équipe d'animation assurera le suivi de ses actions par des préparations régulières sous forme de **réunions hebdomadaires**.

Certaines réunions seront uniquement informatives, d'autres de préparations d'activités et/ou de grands jeux, d'autres encore de débats sur des sujets précis.

Le Suivi des adultes

Mise en place **d'entretiens individuels d'évaluation** avec les directrices-teurs des accueils de loisirs et la directrice du service Enfance et Jeunesse, qui viendra en complément d'un **suivi régulier** de l'équipe d'animation (sous forme d'interventions directes sur le terrain et de retours oraux au cours des réunions).

En fin d'année civile, chaque animateur participera à l'entretien de fin d'année, il pourra faire un bilan de l'année passée et exprimer ses souhaits, ses envies et proposer des idées pour l'année à suivre

• **Rôle du Personnel d'Encadrement**

Rôle de l'animateur

- **Assurer la sécurité affective, morale et physique de chaque enfant**
- Etre ponctuel et assidu
- Etre à l'écoute et disponible
- Avoir un langage et des comportements corrects et respectueux
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique
- Mettre en place et mener à terme les projets d'activités
- Préparer, organiser et gérer des temps d'activités de toutes sortes
- Gérer et être responsable d'un groupe d'enfants
- Organiser, gérer et participer activement à la réalisation de temps forts, de journées exceptionnelles et de grands jeux
- Prendre des initiatives
- S'investir dans la vie des accueils de loisirs
- Communiquer
- Respecter autrui ainsi que son intimité
- Etre dynamique et motivé : présence active, réactive et régulière
- Etre capable de s'adapter à toute situation
- Capacité d'ouverture : aptitude à entendre la critique si elle est formatrice
- Faire respecter et respecter les règles de vie de l'accueil de loisirs
- Participer effectivement aux temps de la vie quotidienne de l'accueil de loisirs
- S'adapter aux différents protocoles liés à la gestion de la crise sanitaire et les appliquer

Rôle du directeur de l'accueil

- **Etre élément moteur de l'équipe**
- **Etre le référent principal**
- Etablir le projet pédagogique et le faire respecter
- Former les animateurs stagiaires
- Suivre et évaluer les animateurs
- Etre à l'écoute et disponible
- Animer
- Assurer la programmation des différentes périodes
- Organiser des soirées, des spectacles, des temps forts...
- Organiser des séjours de courte durée
- S'adapter aux différents protocoles liés à la gestion de la crise sanitaire et les appliquer

⑨ Modalités d'évaluation du Projet Pédagogique

Les équipes de direction et d'animation se réunissent en fin d'année scolaire afin de procéder à l'évaluation des projets pédagogiques et réfléchir au projet de l'année suivante.

Pour ce faire, ils devront répondre aux questions suivantes :

- **La pertinence de l'action** : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés, au public, au contexte ?
- **L'efficacité de l'action** : les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelle proportion ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elles adéquates ? Si l'action n'a pas eu l'effet escompté, à quoi est-ce dû ? À des facteurs exogènes ?
- **L'efficience** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels) ?
- **L'utilité** : l'action a-t-elle un impact au regard des besoins de la société, un impact sur les publics, sur leur comportement individuel et social, sur leurs pratiques ?
- **La cohérence** : les différentes composantes des projets (démarches et actions) vont-elles dans le même sens ou sont-elles dispersées ? Les objectifs et les actions mises en œuvre dans le projet pédagogique traduisent-ils les intentions éducatives de l'organisateur ?

Avant, pendant et après la réalisation du projet, le directeur et l'équipe pédagogique prennent du temps pour l'évaluation. Les modalités de celle-ci (méthodes, indicateurs, outils) diffèrent selon les objectifs fixés et le moment de l'action.

Séjours de vacances

Un séjour sera organisé dans le cadre des accueils de loisirs pendant les vacances de Printemps :

- Séjour maternel et élémentaire de 7 jours.

Deux séjours seront organisés dans le cadre des accueils de loisirs pendant les vacances d'été :

- Séjour maternel de 5 jours.
- Séjour élémentaire de 7 jours.

Les séjours sont soumis à validation du Conseil Municipal et répondent aux mêmes objectifs que les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Fait le lundi 7 septembre 2026 à la Frette sur seine,

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Carole BERGER-JACOB